



Communiqué de presse

Berne, le 7 mai 2025

Électricité et sécurité : pourquoi il est essentiel de moderniser les installations électriques

Impossible d'imaginer notre quotidien sans électricité ! Pourtant, elle n'est pas sans danger : chaque année en Suisse, les accidents d'origine électrique causent près de 3000 incendies, avec des dommages aux bâtiments qui se chiffrent à près de 75 millions de francs. Le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) fournit des conseils de sécurité pour une utilisation des installations électriques en toute sécurité.

Dans les vieux bâtiments surtout, la prudence est de mise : les anciennes installations ne sont souvent plus conformes aux standards de sécurité actuels. L'isolation peut devenir friable, les câbles peuvent surchauffer et le courant peut s'échapper subrepticement hors des conduits. Ces altérations peuvent non seulement provoquer des incendies, mais également mettre soudainement des éléments métalliques sous tension – ce qui peut représenter un danger potentiellement mortel. Installer un disjoncteur FI est donc pertinent : il permet en effet d'identifier les courants de défauts et, le cas échéant, de couper directement l'alimentation électrique.

Dans les vieux bâtiments, il manque souvent des prises murales, d'où le recours aux multiprises. Avec cette solution, on court néanmoins le risque de brancher un trop grand nombre d'appareils de haute puissance sur une même prise, ce qui peut entraîner une surcharge électrique. La surchauffe qui en résulte représente alors un danger d'incendie significatif.

Des réparations « faites maison » sur les installations électriques peuvent représenter un danger mortel : des fils lâches, des systèmes de sécurité désuets ou encore des câbles installés par un amateur augmentent le risque d'électrocution et d'incendie. C'est pourquoi la règle d'or est la suivante : les travaux sur les tableaux électriques, les prises murales et les câbles électriques doivent exclusivement être confiés à des professionnels.

Les conseils de sécurité du CIPI en un coup d'œil

- Toujours confier les travaux électriques à une personne spécialisée ;
- Adapter ses installations électriques aux standards actuels ;
- Ne pas utiliser de solutions de câblage improvisées ;
- Remplacer immédiatement les prises et les câbles défectueux ;



- Ne jamais brancher plusieurs multiprises les unes avec les autres.

Pour davantage d'informations de sécurité du CIPI, rendez-vous sur bfb-cipi.ch/installations-electriques

Contact presse :

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI

Tél. +41 (0)31 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI a pour mission de sensibiliser la population aux dangers du feu. Son action se concentre sur la prévention des incendies ainsi que des dommages qu'ils causent aux personnes, aux animaux, aux biens et à l'environnement. Financé par les établissements cantonaux d'assurance, c'est sur leur mandat que le CIPI s'engage dans la prévention. Il ne poursuit pas de but lucratif. Son siège se trouve à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA.

Les actualités du CIPI en matière de prévention incendie peuvent aussi être suivies sur les médias sociaux.

